

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Séance du 15 Mars 2016

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 14
De votants : 15

Date de convocation
07 Mars 2016

L'an deux mille seize, le 15 Mars 2016 à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COMBELLE Jean Paul, COUDON Robert, FONTANEL Didier. LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Absents : Mme Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES,

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015
- 2) Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- 3) Choix du Logo
- 4) Compte rendu de l'enquête publique pour les chemins de Sameau et de La Rigaldie
- 5) Questions diverses

I/ Approbation du compte administratif 2015 :

Le premier adjoint remet aux membres du conseil un récapitulatif du compte administratif :

- de la commune (fonctionnement et investissement)
- de l'eau et de l'assainissement
- du lotissement
- du CCAS

Il commente ensuite poste par poste :

A) Pour le budget principal de la commune :

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 384.830,52 € se décomposant en :

- Charges à caractère général : 112805,64 € (dont EDF 26.325,65€ en forte augmentation)
- Charges de personnel : 183.940,84€ (en baisse depuis deux exercices)
- Dotations aux amortissements : 14571,66 €
- Autres charges de gestion courante : 54.333,40€ (dont indemnités des élus 25659.72€ service d'incendie 16.777,71 € et subventions aux associations 10.670,00 €)
- Charges financières : 19.178,98 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 484.312,91 € se décomposant en :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 37.682,09 €
- Ventes de produits ou prestations de service : 15.240,50 €
- Impôts et taxes : 168760,29 €
- Dotations : 238.663,00 €
- Autres produits de gestion courante : 17.987,55 €
- Produits exceptionnels : 3.250,00 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat bénéficiaire de 99.482,39 €

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 352.716,51 €

Se décomposant en :

- salle multi-activités : 194.235,15 €
- entretien des bâtiments : 26.751,16 €
- les diverses opérations non individualisées : 62403,59 € dont voirie 40.956,52 €
- les remboursements d'emprunts en capital pour : 69.326,61 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 350.376,83 € se décomposant en :

- Subventions halle : 118.350,00 €
- Subvention DETR 1967,00 €
- Subvention Département : 12.912,00 €
- Les opérations financières pour 217.147,83 € (dont FCTVA 40.171,00 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour 160.090,63 €)

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 2339,68 € largement couvert par le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement.

B) Pour le budget de l'eau et l'assainissement :

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 100.844,61 € se décomposant en :

- Charges à caractère général : 34.960,75 €
- Charges de personnel : 6.527,64 €
- Dotations aux amortissements : 48208,42 €
- Charges financières : 7.590,49 €
- Titres annulés : 3.557,31 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 100.333,95 € se décomposant en :

- Dotations aux amortissements : 6405,00 €
- Vente d'eau, redevances et locations de compteurs : 93.928,63 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat déficitaire de 510,66 €

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 29.438,72 €

Se décomposant en :

- opérations d'ordre 6405,00 €
- charges financières : 18.961,88 €
- les autres immobilisations pour 4071,84 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 49.501,42 € se décomposant en :

- Dotations aux amortissements 48.208,42 €
- le FCTVA pour 1293,00 €

Ce compte fait apparaitre un résultat bénéficiaire de 20.062,70 €

C) Pour le CCAS :

Ce compte avec un total de recettes de 402,13 € et des dépenses de 305,00 € permet de dégager un excédent de 97,13 € sur cet exercice.

D) Pour le lotissement :

Les dépenses soit 9069,06€ sont constituées per les travaux d'électrification pour 3452,51€ et les intérêts d'emprunts pour 5.616,55€.

Ce compte s'équilibre par une variation de stock de 9069,06€.

Cette présentation effectuée, une discussion s'engage sur les réalisations effectuées en 2015 et sur les principales augmentations des postes de dépenses puis il est passé au vote :

Monsieur BOULANGER rappelle au préalable que s'agissant d'approuver la gestion du maire celui-ci ne prend pas part au vote.

Par 14 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre, le compte administratif et le compte de gestion 2015 sont approuvés.

Le conseil donne son accord pour virer la somme de 99676,31€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. A l'issue de ces opérations le résultat de fonctionnement reporté sera de 55.089,84€

II°) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur BOULANGER informe le conseil que la ligne de trésorerie de 150.000 euros ouverte auprès du CREDIT AGRICOLE arrive à échéance en Avril prochain. Il précise que cette ligne de trésorerie est aujourd'hui utilisée à hauteur de 35.000 euros et qu'elle a permis d'assurer le relais dans l'attente du versement du solde de la subvention DETR de la Halle et du FCTVA.

Afin de pallier à ces décalages de trésorerie constatés dans le versement de ces diverses subventions, il est jugé judicieux de renouveler cette ligne en prévoyant une diminution de 50.000 €.

Le CREDIT AGRICOLE a été sollicité et a fait une proposition aux conditions suivantes :

Montant : 100.000 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : EURIBOR 3 mois majoré de 1,60%

Intérêts : Trimestriels à terme échu.

Commission d'engagement : 0,20% soit 200,00 €

Après discussion le conseil donne son accord à la souscription de ce nouveau concours, à ces conditions et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

III°) CHOIX DU LOGO :

Monsieur le maire présente au conseil le logo retenu lors des dernières réunions ainsi que les 3 esquisses réalisées par son auteur. Après discussion la formule N° 3 obtient la majorité des voix. Cette formule devra être sensiblement modifiée de telle façon que le mot « CASSANIOUZE » soit mieux intégré.

IV°) ENQUETE PUBLIQUE DU CHEMIN DE SAMEAU ET DE LA RIGALDIE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur sur l'aliénation du chemin de Sameau et de son changement d'assiette et sur l'aliénation du chemin de La Rigaldie.

Pour ces deux opérations le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil, après en avoir délibéré, émet également un avis favorable.

Les honoraires dus au commissaire enquêteur seront partagés à hauteur de 50% chacun entre les deux demandeurs Mr TABEYSE et Mr ROLS.

V°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Acquisition d'un vidéo-projecteur pour la salle multi-activités :

Monsieur LISSORGUES informe le conseil qu'il a sollicité l'entreprise Védrenne Informatique afin d'obtenir un devis pour l'installation d'un vidéo-projecteur à la salle multi-activités. Ce devis s'élève à la somme de 2.980,00 € pose comprise.

Monsieur FONTANEL insiste sur la nécessité de disposer d'une protection suffisante pour le projecteur.

Après discussion le devis de l'entreprise est accepté et Monsieur le Maire est autorisé à passer commande de ce matériel.

b) Opération du syndicat Célé Rance

Monsieur le Maire informe le conseil que le syndicat Célé Rance envisage, dans le cadre du plan de gestion des milieux aquatiques et alluviaux, de réaliser divers travaux sur la partie amont du Célé. Il s'agit d'aménager des points d'abreuvement pour les animaux en accord avec les agriculteurs concernés, pour un montant de 9700€ financé par la Communauté de communes du pays de Montsalvy.

Une étude du plan d'eau sera réalisée à partir de Juin 2016.

Les différentes phases du projet sont :

Phase 1 : Collecte des données existantes

Phase 2 : Etat des lieux et diagnostic

Phase 3 : Proposition de scénarios de réaménagement

Phase 4 : Elaboration du projet d'aménagement

Phase 5 : Elaboration du dossier « loi sur l'eau »

Le plan de financement prévisionnel sur cette étude :

70% (aide exceptionnelle dans le cadre de l'opération groupée sur les seuils du bassin céle) par l'agence de Adour Garonne.

10% Fédération de pêche du Cantal

20% par la communauté de communes du pays de Montsalvy

c) **Aménagement du chemin de St Projet (Côte Vieille)**

Monsieur CARRIER informe le conseil que l'association « des amis de St Projet » se propose de remettre en état l'ancienne route qui relie St Projet au hameau de la Bourite. Cette association se propose de réaliser les travaux avec du matériel de location et sollicite une participation financière de la commune pour l'acquisition des matériaux et la location de matériel. Le devis estimatif établi s'élève à la somme de 17.078,75 euros.

Le conseil estime que cette proposition se doit d'être étudiée avec attention et voir si une subvention peut être accordée pour que cette opération soit budgétée sur 2016 ou 2017.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 00 Heures Trente.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES